



INTERGOVERNMENTAL OCEANOGRAPHIC COMMISSION
COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
COMISIÓN OCEANOGRÁFICA INTERGUBERNAMENTAL
МЕЖПРАВИТЕЛЬСТВЕННАЯ ОКЕАНОГРАФИЧЕСКАЯ КОМИССИЯ

اللجنة الدولية الحكومية لعلوم المحيطات

政府间海洋学委员会

UNESCO – 7 Place de Fontenoy - 75352 Paris Cedex 07 SP, France
http://ioc.unesco.org - contact phone: +33 (0)1 45 68 03 18
E-mail: v.ryabinin@unesco.org

Lettre circulaire de la COI No 2887
(Disponible en anglais, français, espagnol)

IOC/VR/HE/FS/pbo
22 avril 2022

Aux : Agences nationales officielles de coordination chargées d'assurer la liaison avec la COI

Cc. : Délégations permanentes/missions d'observation auprès de l'UNESCO
et commissions nationales pour l'UNESCO des États membres de la COI
Président et Vice-Présidents de la COI
Bureaux des principaux organes subsidiaires de la COI

**Objet : Appel à la nomination de membres du groupe d'experts
de la COI sur l'initiation à l'océan**

Le Groupe d'experts de la COI sur l'initiation à l'océan a été créé par l'Assemblée de la COI à sa 31^e session par la décision A-31/3.5.4. Le mandat du Groupe figure en annexe à la présente lettre circulaire. Les membres du Groupe pour les quatre prochaines années devraient provenir d'un large éventail de disciplines et leur principal objectif sera de fournir des conseils sur la définition de la portée, la mise en œuvre et le suivi du portefeuille d'activités de la COI sur l'initiation à l'océan.

Par le biais de cette lettre, les États membres sont invités à proposer des candidats pour le groupe. Pour chaque candidat, un curriculum vitae et un bref document exposant le point de vue de l'expert sur l'avenir de l'initiation aux océans sont demandés. La sélection des membres du groupe se fera en fonction de leur expertise dans l'ensemble des disciplines pertinentes et tiendra compte des besoins en matière d'équilibre géographique et d'équilibre entre les sexes.

Veillez envoyer les candidatures par courrier électronique à la spécialiste du programme d'initiation à l'océan de la COI, Mme Francesca Santoro (f.santoro@unesco.org). La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 27 mai 2022.

Je saisis cette occasion pour remercier les États membres de la COI qui contribuent déjà aux activités de la COI dans ce domaine et vous suis reconnaissant de l'attention que vous porterez à cet appel à candidatures.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

[signature]

Vladimir Ryabinin
Secrétaire exécutif

Pièce jointe : Mandat du Groupe d'experts de la COI sur l'initiation à l'océan (Dec. A-31/3.5.4)

Chairperson

Mr Ariel Hernan TROISI
Technical Secretary
Navy Hydrographic Service
Av. Montes de Oca 2124
C1270ABV Buenos Aires
ARGENTINA

Executive Secretary

Dr Vladimir RYABININ
Intergovernmental Oceanographic
Commission — UNESCO
7 Place de Fontenoy
75352 Paris Cedex 07 SP
FRANCE

Vice-Chairpersons

Dr Marie-Alexandrine SICRE
Directrice de Recherche
Centre national de la recherche scientifique
(CNRS)
3 rue Michel Ange
75016 Paris
FRANCE

Dr Alexander FROLOV
Assistant to the President
National Research Center "Kurchatov Institute"
Academika Kurchatova pl., 1
123182 Moscow
RUSSIAN FEDERATION

Mr Frederico Antonio SARAIVA NOGUEIRA
Navy Captain (Ret) Directorate
of Hydrography and Navigation
Rua Barao de Jaceguai S/N
24048-900 Niterói
BRAZIL

Dr Srinivasa Kumar TUMMALA
Director
Indian National Centre for Ocean
Information Services (INCOIS)
Pragathi Nagar (BO), Nizampet (SO)
Hyderabad 500090
INDIA

Dr Karim HILMI
Head of Oceanography Department
Institut National de Recherche
Halieutique (INRH)
02, Boulevard Sidi Abderrahmane
Ain Diab
20180 Casablanca
MOROCCO

Mandat du Groupe d'experts de la COI sur l'initiation à l'océan

(Décision A-31/3.5.4)

- (i) Le Groupe sera composé de 20 experts issus de diverses disciplines et parties intéressées reflétant la nature multipartite de l'initiation à l'océan, et tenant compte de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes. Les experts seront sélectionnés suite à un appel aux États membres et aux organisations partenaires et aux suggestions du Secrétariat de la COI. Le Groupe d'experts élira son président et son vice-président ;
- (ii) Le Groupe d'experts fournira des conseils pour la définition de la portée, la mise en œuvre et le suivi du portefeuille d'activités de la COI sur l'initiation à l'océan, en particulier en ce qui concerne :
 - (a) la définition de bonnes pratiques en matière d'initiation à l'océan sur la base des enseignements tirés dans les États membres ;
 - (b) le développement de programmes mondiaux et régionaux de formation à l'océan guidés par le Plan d'action de la COI pour l'initiation à l'océan ([IOC/A-31/3.5.4.Doc](#)) et le cadre d'action pour l'initiation à l'océan de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques (IOC/INF-1400) ;
 - (c) la coordination des réseaux d'initiation à l'océan aux niveaux mondial, régional, national et local ;
 - (d) la définition des modalités de mobilisation des ressources financières et en nature pour permettre la mise en œuvre d'activités mondiales et régionales en matière d'initiation à l'océan ;
 - (e) l'identification de synergies avec les secteurs pertinents de l'UNESCO, les organisations internationales, les institutions universitaires, les ONG et les associations du secteur privé ;
 - (f) la coordination des activités de recherche sur l'initiation à l'océan en vue d'élaborer des outils et méthodologies et d'évaluer l'impact des initiatives d'initiation à l'océan ;
- (iii) Le Groupe d'experts produira des rapports réguliers et des communications à l'intention de la communauté internationale de l'initiation à l'océan, par le biais de bulletins d'information, de manifestations parallèles, etc. ;
- (iv) Le Groupe d'experts fournira des conseils sur l'application et l'évolution possible du Cadre d'action pour l'initiation à l'océan de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques, en coordination avec le Comité consultatif de la Décennie et l'Unité de coordination de la Décennie ;
- (v) Le Groupe d'experts sera établi pour une période initiale de quatre ans et fera rapport à l'Assemblée de la COI à sa 33^e session, lors de laquelle l'Assemblée décidera de le maintenir ou de le supprimer.